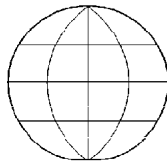


ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

**Avis présenté à l'occasion de la
VIII^e Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement
des pays ayant le français en partage
Moncton (Nouveau-Brunswick)
Canada – Septembre 1999**



SECRETARIAT GÉNÉRAL

235, boulevard Saint-Germain
75007 Paris – France

Téléphone 33 (0) 1 47 05 26 87 - Télécopie 33 (0) 1 45 51 11 47
Courriel : infos@aiplf-fr.org
Site Web : <http://www.francophonie.org/aiplf/>

Sections membres

BÉNIN • BURKINA FASO • BURUNDI • CAMBODGE • CAMEROUN • CANADA • CENTRAFRIQUE • COMMUNAUTÉ FRANCAISE DE BELGIQUE • COMORES • CONGO* • CÔTE D'IVOIRE • DJIBOUTI • ÉGYPTÉ • FRANCE • GABON • GUINÉE • GUINÉE BISSAU • HAITI • JERSEY • JURA • LAOS • LIBAN • LUXEMBOURG • MADAGASCAR • MALI • MANITOBA • MAROC • MAURICE • MAURITANIE • MONACO • NIGER • NOUVEAU-BRUNSWICK • NOUVELLE-ÉCOSSE • ONTARIO • QUÉBEC • RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO* • RWANDA* • SAINTE-LUCIE • SÉNÉGAL • SEYCHELLES • SUISSE • TOGO • TUNISIE • VAL D'AOSTE • VANUATU • VIETNAM.

** Section provisoirement suspendue*

Sections associées

ALBANIE • ALBERTA • ANDORRE • BULGARIE • HONGRIE • ILE-DU-PRINCE-EDOUARD • LOUISIANE • MAINE • MOLDAVIE • PARLEMENT EUROPÉEN • POLOGNE • ROUMANIE • VALAIS.

Bureau de l'Assemblée

Président

Premier Vice-Président

Secrétaire général parlementaire

Vice-Présidents

Trésorier

Membres

Membres de droit

Table des matières

◆ Résumé	p.
5	
◆ Avant propos	p.
6	
◆ La jeunesse et la paix	p.
7	
◆ La Francophonie et les droits de l'enfant	p.
9	
◆ La jeunesse et l'éducation	p.
12	
◆ La jeunesse et le dialogue des cultures	p.
14	
◆ La jeunesse et la Francophonie	p.
16	
◆ La jeunesse et l'emploi.....	p.
17	
◆ L'apprentissage et la formation technique et professionnelle	p.
19	
◆ La création d'entreprises	p.
21	
◆ La jeunesse en quête d'une nouvelle citoyenneté	p.
24	
◆ Vers une action de refondation de la citoyenneté pour la jeunesse	p.
26	
◆ Liste des recommandations	p.
27	

ANNEXE

◆ L'Assemblée consultative de la Francophonie en action	p.
34	

◆ **Résumé**

Cet Avis résume l'ensemble des réflexions de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie sur la jeunesse, thème retenu pour le Sommet de Moncton.

Les réflexions de l'Assemblée et de ses Commissions permanentes montrent l'urgence d'agir en faveur de la jeunesse, d'autant que les deux tiers des habitants du Sud ont moins de 25 ans.

Par delà un constat relativement peu optimiste, notamment sur la dramatique implication de la jeunesse dans les conflits armés, l'Assemblée parlementaire a réfléchi à une meilleure prise en compte des droits de l'enfant dans l'espace francophone où de trop nombreux abus sont constatés. Elle suggère également des évolutions en matière de formation scolaire qui doit être retenue à titre de priorité absolue et propose de réformer l'enseignement technique et professionnel, insuffisamment pris en compte actuellement.

En matière économique, elle encourage les Instances de la Francophonie à promouvoir dans tout l'espace francophone la création d'entreprise par les jeunes et émet des propositions destinées à mieux les intégrer dans le tissu économique. Elle formule également des recommandations afin que les jeunes francophones appréhendent mieux les réalisations de l'Organisation internationale de la Francophonie, et ce que celle-ci peut leur apporter en termes concrets.

Enfin, les parlementaires s'inquiètent de la perte des repères par les jeunes du Nord et du Sud, qui doutent de leur avenir et dont la confiance dans la classe politique est largement remise en cause, ce qui se traduit par un moindre engagement citoyen.

Sous forme d'annexe à cet Avis, l'Assemblée parlementaire rappelle ses actions comme Assemblée consultative de la Francophonie et, en particulier l'action inlassable qu'elle mène en faveur des valeurs communes qui fondent selon elle l'idéal francophone : l'État de droit, des élections libres et transparentes, le respect des principes de la démocratie parlementaire pluraliste respectueuse des droits de l'opposition. À ce titre, elle déplore les trop nombreuses transmissions du pouvoir par la force des armes survenues depuis le dernier Sommet, qui marquent à l'évidence un recul de la démocratie dans l'espace francophone.

◆ *Avant-propos*

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, créée en 1967 à l'initiative du Président Léopold Sédar Senghor, est l'appellation que s'est donnée en juillet 1998 l'Assemblée internationale des parlementaires de la langue française afin de se mettre en conformité avec la Charte de la Francophonie. Assemblée consultative de la Francophonie, elle a choisi, à travers le présent document, de retracer ses principales réflexions, prises de position et actions depuis le Sommet de Hanoi, en privilégiant, comme nous y invite le thème du VIII^e Sommet, leur impact sur la jeunesse.

Nous affirmions en novembre 1997 devant les Chefs d'État et de Gouvernement réunis à Hanoi que notre Assemblée est un forum où les grands enjeux de la Francophonie sont débattus par des parlementaires de toutes les origines, de toutes les sensibilités politiques et ce, dans la plus totale ouverture. Cette liberté de pensée et de parole est d'ailleurs le corollaire du principe de l'immunité parlementaire, essentiel à la bonne marche des vraies démocraties et qui doit être appliqué scrupuleusement dans tous les pays de la Francophonie.

En 1997, nous soulignons également que l'interdépendance et les liens organiques qui unissent les concepts de paix, de démocratie et d'État de droit ont toujours fait l'objet d'un consensus au cours des débats tenus au sein de notre Assemblée. Nous ajoutons qu'issus du Nord ou du Sud, et quels que soient les courants de pensée auxquels ils se rattachent, les parlementaires membres de notre Assemblée sont convaincus qu'il ne peut y avoir de développement économique et social sans paix et démocratie, et que la paix et la démocratie ne peuvent s'épanouir que dans un environnement où existent une économie dynamique et des conditions sociales saines.

Aujourd'hui, le recul avéré de la démocratie sur le continent africain, marqué par plusieurs prises de pouvoir par la force des armes en 1998 et en 1999, l'aggravation des tensions régionales, le non respect persistant des droits de la personne humaine, les carences dans le domaine de l'éducation, de la santé, des conditions de travail, les forts taux de chômage et le désengagement civique des jeunes mettent en évidence l'**urgence d'agir** pour recréer un espoir pour la jeunesse, à l'aube du prochain millénaire.

Dans cette perspective, notre Assemblée souligne d'emblée qu'elle considère que la *Déclaration de Lisbonne* sur les politiques de la jeunesse et les programmes en faveur de la jeunesse est un document majeur. Cette déclaration a été signée à l'issue de la Conférence mondiale des Ministres de la Jeunesse du mois d'août 1998, organisée par le Gouvernement de la République portugaise, en coopération avec l'Organisation des Nations unies. Elle propose l'élaboration d'un plan d'action mondial et de politiques nationales en faveur de la jeunesse, des mesures pour assurer la participation des jeunes à tous les aspects de la vie en société, l'établissement de garanties pour assurer le droit au développement, à la paix, à la santé, à l'éducation et à l'emploi. La Francophonie, en particulier dans le cadre du VIII^e Sommet, doit prendre en compte cette initiative et entreprendre toute action de nature à la mettre en application le plus largement possible.

◆ *La jeunesse et la paix*

Les conflits armés régionaux, particulièrement meurtriers, qui se sont multipliés depuis l'effondrement du bloc soviétique, constituent l'un des plus grands drames de cette fin de siècle. Le développement humain, social, économique et environnemental des régions affectées passe obligatoirement par le retour à la paix civile qui va de pair avec la démocratie et l'État de droit. Une prise de conscience internationale s'impose car l'ampleur du problème est telle, ses effets sur les populations, en particulier chez les jeunes sont si dévastateurs, qu'il faut tout mettre en œuvre à tous les niveaux pour prévenir l'éclatement de nouveaux conflits meurtriers. La jeunesse d'aujourd'hui dans les régions affectées est irrémédiablement touchée. Depuis 1987, selon un rapport de l'Organisation des Nations unies datant de 1998, deux millions d'enfants ont été tués et six millions gravement blessés ; 300 000 portent actuellement les armes dans des forces rebelles ou régulières. De plus, les enfants sont au premier rang des victimes indirectes puisqu'ils constituent plus de 50 % des 24 millions de personnes réfugiées, déplacées ou déportées en raison de conflits.

L'Assemblée souhaite que la Francophonie continue à porter une attention prioritaire à la prévention des conflits armés régionaux et qu'elle soutienne toutes les initiatives, notamment celles des Nations unies, qui visent à éteindre tous les foyers de guerre afin d'éviter leurs effets dévastateurs chez les jeunes et à prévenir la participation des jeunes dans les conflits armés (1).

La Francophonie devra entreprendre des démarches diplomatiques auprès des Gouvernements et des forces d'opposition combattantes pour les inciter à la démobilisation immédiate des enfants-soldats et au respect intégral de la Convention internationale relatives aux droits de l'enfant. Elle doit également encourager les États à signer au plus vite le protocole facultatif à cette Convention qui prévoit que le recrutement et la participation dans les forces armées ne soient autorisés qu'à partir de 18 ans. De plus, l'Organisation internationale de la Francophonie doit appuyer l'idée voulant que la Cour pénale internationale considère comme un crime de guerre le fait de recruter des jeunes de moins de 15 ans et de les impliquer dans des conflits armés (2).

La Francophonie doit également participer avec les autres organismes internationaux à la sensibilisation des populations sur les effets dévastateurs des conflits armés, notamment chez les enfants et les jeunes (3). À cet effet, une idée émise par les jeunes lauréats du Rassemblement de la jeunesse de la Francophonie qui s'est tenu à Genève les 19 et 20 mars 1999 mérite d'être soutenue : les jeunes considèrent qu'ils ont à leur disposition une « arme », la communication en français. Selon eux, un réseau d'échanges au niveau national et international devrait être créé afin de favoriser une prise de conscience collective. Ils proposent également la mise en place de cellules de concertation entre jeunes francophones qui formeraient sur le plan national un moyen de s'opposer à l'éclatement des sociétés. Ils estiment qu'en parlant aux autres jeunes de la guerre, de la démocratie, de la liberté, et surtout de la vie et de la dignité humaine, il serait possible d'aboutir à l'émergence de cette prise de conscience collective. Cette recommandation s'inscrit dans la logique des initiatives de l'ONU et nous la soutenons. En conséquence, l'Assemblée recommande que la Francophonie appuie les jeunes francophones dans leur démarche de communication et de sensibilisation en leur donnant les moyens d'agir (4). L'une des possibilités envisagées comme cadre de ce dialogue pourrait être la création d'un Parlement francophone des jeunes.

◆ **La Francophonie et les droits de l'enfant**

La promotion des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, particulièrement les droits des femmes et des enfants, ainsi que la lutte contre les fléaux affectant les enfants constituent autant d'axes prioritaires du Plan d'action de Hanoi.

L'adoption en 1989 de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et sa ratification par presque tous les pays du monde traduisent la volonté de la communauté internationale d'améliorer les droits des plus jeunes sur notre planète.

Malgré cette volonté, force est de constater que la situation des jeunes, spécialement des enfants, n'est guère satisfaisante. L'affirmation de principes contenus dans la Convention est essentielle mais ne suffit pas, encore faut-il les respecter. Une partie des enfants est ainsi encore aujourd'hui exposée à de nombreux abus : exploitation, exclusion, pauvreté, marginalisation, violence, etc.

Certains des droits pourtant reconnus sont donc souvent bafoués, violés, méprisés, au mieux méconnus.

L'Assemblée souscrit donc à la nécessité de l'application effective de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations unies en novembre 1989 (5). L'Assemblée souligne que l'implication des ONG dans tous les pays, en particulier ceux du Sud et leur coopération, pourront permettre à celles-ci d'ouvrir une action efficace dans l'application de cette Convention (6).

À cet égard, elle estime que la Francophonie devra veiller à sensibiliser et à responsabiliser les Gouvernements, les partis politiques, les ONG, les familles, les éducateurs, les syndicats, les animateurs, la jeunesse elle-même, bref tous ceux qui ont un impact sur l'opinion publique afin de fédérer tous les moyens (locaux, nationaux, internationaux, publics et privés) de lutte contre la violation des droits de l'enfant, de réveiller les consciences et de favoriser un changement des mentalités pour rendre possible l'application réelle et effective de la Convention et éviter tout abus dans son utilisation.

L'Assemblée considère que la sensibilisation de l'opinion publique devrait passer en particulier par la vulgarisation et la diffusion des règles concernant les droits de l'enfant par les médias auprès des adultes et des jeunes eux-mêmes, mais également par la dénonciation et la répression de toute violation de la Convention.

En conséquence, l'Assemblée souhaite que la diffusion de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant soit faite dans les langues locales et que sa publication soit assurée par tous les moyens, en particulier dans les journaux de chaque pays (7).

Par ailleurs, comme il a été préconisé dans le Plan d'action de Hanoi, la Francophonie doit poursuivre la promotion de tous ces droits et en particulier entreprendre des efforts pour la mise en œuvre effective du Plan d'action francophone pour la survie, la protection et le développement de l'enfant, adopté à Dakar en juillet 1993.

Le problème du travail des enfants est également une préoccupation majeure. Partout dans le monde, et en particulier dans les pays en développement, sous

diverses formes et pour diverses causes, notamment les difficultés économiques, les enfants sont exploités et accomplissent des tâches dangereuses et harassantes. Ce faisant, ils se retrouvent privés de leur droit à l'éducation et à un développement sain. Ceci est à la fois une cause et une conséquence de la pauvreté.

Par ailleurs, des scandales ayant trait à la pédophilie, à la prostitution des mineurs, au commerce sexuel des enfants et au tourisme sexuel ont éclaté au grand jour. Et malgré l'existence de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'esclavage des enfants et leur trafic existent toujours dans certains pays.

Dans certains pays du Sud, en Afrique notamment, des jeunes filles continuent de subir des pratiques et sévices corporels, notamment l'excision, relevant de la tradition et qui contredisent l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant.

Dans le cadre de l'application concrète de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'Assemblée considère que l'action de la Francophonie devrait en particulier porter sur :

- *la santé et la survie de l'enfant ;*
- *la lutte contre l'esclavage et le travail des enfants (8).*

L'Assemblée :

- *recommande que dans chaque État membre de la Francophonie, à l'initiative de leur Gouvernement respectif, soit votée une législation permettant une lutte efficace contre l'exploitation sexuelle et contre les mutilations sexuelles ;*
- *demande que les Sommets présentent un rapport faisant le point sur la situation dans ces domaines au sein des différents États membres à l'occasion de chacune de ses réunions (9).*

En matière de santé et de survie de l'enfant, l'Assemblée :

- *recommande une coopération plus efficace au niveau francophone et international pour la lutte contre les endémies et les maladies affectant le développement, le bien-être et la santé de l'enfant ;*
- *demande un renforcement des programmes d'éducation à la santé destinés plus spécialement aux jeunes, portant en priorité sur la prévention du sida et sur la sexualité responsable ;*
- *recommande que les programmes, dans ce dernier domaine, soient inscrits dans une perspective de maîtrise de l'évolution démographique, d'équilibre social et de développement, conformément aux engagements pris lors de la Conférence internationale du Caire en 1994 (10).*

Enfin, en vue d'un contrôle plus approfondi de l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par les institutions de la Francophonie, l'Assemblée propose la création d'un Observatoire francophone des droits de l'enfant au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie (11). En particulier, elle souhaite que soit établi un dialogue entre le Comité du droit de l'enfant créé par la Convention internationale relative aux droits de l'enfant et cet observatoire, afin que celui-ci informe les Chefs d'État des difficultés ou des manquements rencontrés dans l'application de la Convention dans les pays membres de la Francophonie. Cet organe pourra notamment se charger de la diffusion de la Convention dans l'espace francophone.

◆ *La jeunesse et l'éducation*

L'éducation est la clé du progrès pour les individus, les communautés et les pays, ainsi qu'un droit fondamental de tous les jeunes. La Convention relative aux droits de l'enfant demande également aux États parties de rendre l'enseignement primaire « obligatoire et gratuit pour tous ».

Cependant, près d'un quart de la population mondiale est toujours illettré et des millions d'enfants, davantage de filles que de garçons, ne fréquentent jamais l'école.

Dans la majorité des pays francophones du Sud, la situation revêt un caractère dramatique : à peine la moitié des enfants sont scolarisés et dans les pays du Sahel, cette proportion est d'un quart seulement. Le tiers des enfants quitte l'école au cours des premières années de scolarisation. Cent élèves par classe, pas de cahiers, encore moins de livres. L'abandon précoce de l'école par les jeunes constitue un frein à l'élévation de l'individu et l'empêche de bénéficier de l'instrument irremplaçable du développement humain qu'est l'éducation.

L'Assemblée tient à souligner l'importance de l'éducation dans le processus de développement.

C'est pourquoi, l'Assemblée demande qu'une priorité absolue soit accordée par la Francophonie à l'accès effectif de tous les enfants à l'éducation de base (12). La Francophonie doit, comme il a été affirmé par les jeunes lors du Rassemblement de la jeunesse de la Francophonie de Genève, mener une politique garantissant l'accès à l'éducation de base, via un financement public national et international, orienté prioritairement à cet effet. L'Assemblée souligne que l'implication et la mobilisation, notamment des collectivités locales par le biais de la coopération décentralisée, pourraient générer des sources de financements importants qui favoriseraient l'accès à l'école pour tous les enfants et amélioreraient l'insertion socioprofessionnelle des jeunes (13).

Dans cette perspective, l'Assemblée soutient le projet porté par l'Agence de la Francophonie visant la mise en place d'une chaîne de radio francophone à vocation éducative et culturelle, couvrant la totalité du continent africain grâce à un système de transmission numérique par satellite.

L'Assemblée recommande aux Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie qu'une attention particulière soit accordée à ce nouvel instrument qui va créer un lien éducatif et culturel puissant dans le champ de la Francophonie et demande que des fonds nécessaires soient alloués pour la mise en place de ce projet (14).

Par ailleurs, l'Assemblée est consciente qu'une mobilité inter-francophone d'étudiants, de professeurs, de stagiaires et d'experts tant dans le domaine académique que professionnel, ainsi qu'une équivalence des diplômes universitaires constituent une politique qui permet la valorisation de l'éducation et de la formation au sein de l'espace francophone.

À cet égard, l'Assemblée appuie l'idée de création éventuelle d'un visa francophone énoncée lors de la Concertation internationale des jeunes francophones de Bamako en février 1999 et reprise lors du Rassemblement de la jeunesse de Genève en mars 1999 (15) et demande que ses modalités d'application soient mises à l'étude.

Enfin, comme la Francophonie est construite autour de la langue française, il est impératif que les programmes d'éducation, de formation et d'enseignement accordent une place de choix à l'enseignement du français tout en respectant le plurilinguisme marquant la diversité culturelle de la communauté francophone.

L'Assemblée recommande donc de mettre très tôt les enfants en contact avec la langue française avec l'aide notamment des médias et d'échanges divers et propose la mise sur pied d'un programme de volontariat francophone pour l'enseignement du français, sous forme d'échange d'expertise (16).

◆ *La jeunesse et le dialogue des cultures*

L'un des objectifs de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est la promotion du dialogue des cultures au sein d'une communauté qui permet une meilleure compréhension et l'enrichissement des peuples qui composent la Francophonie. Il est admis par tous que la Francophonie est un espace de solidarité, fondé sur le dialogue et la réciprocité, dont la dimension culturelle reste une caractéristique originale.

Force est de constater que le monde est enclin à l'uniformisation des cultures. Les grands groupes industriels de l'image et du son imposent leurs produits sur tous les continents. Ces produits imposent aux jeunes les modes, voire des modèles explicitement universels, mais qui en réalité sont réducteurs.

Malgré l'existence d'importants et pertinents programmes dans le secteur culturel, les objectifs contenus dans la Déclaration et le Programme d'action de Liège de novembre 1990 qui devaient amener un véritable dialogue au sein de la communauté francophone par la création d'un marché commun francophone des biens culturels, ne sont que très partiellement atteints.

En matière de développement des inforoutes et des relations culturelles au sein de la Francophonie, des carences limitent le développement des compétences, en particulier dans la grande majorité des pays du Sud qui souffrent d'un manque flagrant de matériel informatique, d'infrastructures et de réseau de télécommunications.

De plus, les relations culturelles entre les pays francophones d'Afrique sont très peu développées.

Il paraît évident à l'Assemblée que, pour un développement social, économique, technologique et culturel, les échanges sont nécessaires. La Francophonie se doit de les renforcer.

C'est pourquoi la Francophonie doit mobiliser au mieux toute l'énergie de la fraternité des jeunes francophones et concentrer l'effort sur quelques priorités dont les programmes ont déjà prouvé leur utilité et doit éviter de disperser ses actions pour les rendre plus perceptibles du grand public. L'Assemblée recommande à cet effet que soit renforcée la diffusion des éléments culturels existants tels que les publications, les festivals, les rencontres, notamment le MASA ou le FESPACO (17).

L'Assemblée considère que la priorité pour diminuer le fossé entre le Nord et le Sud doit se traduire spécialement en matière d'accès de nouvelles technologies de l'information et de communication, notamment les médias et les inforoutes (18).

La Francophonie dispose dans ce domaine d'importants centres de ressources (maisons de jeunes, centres SYFED, CLAC, TV5) dont il faut se servir pour notamment implanter des unités communautaires d'accès et de formation aux nouvelles technologies de l'Information et de la communication.

Dans cette perspective, il faut souhaiter que le fonds francophone des inforoutes soit suffisamment alimenté par les États contributeurs, afin qu'il puisse répondre aux attentes manifestées lors du Sommet de Hanoi.

Par ailleurs, l'Assemblée souhaite une promotion significative des échanges de jeunes, et ce, dans une perspective de dialogue des cultures et de participation à la réalité multiculturelle que constitue la Francophonie.

L'Assemblée propose en particulier la création ou le renforcement d'agences de la jeunesse chargées d'organiser et de financer ces échanges en fonction des publics et des objectifs poursuivis. L'accent devra être mis sur les échanges de jeunes artistes, chercheurs, étudiants et apprentis. La création d'un office francophone de la jeunesse qui favoriserait les échanges Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud pourrait également être mise à l'étude (19).

L'Assemblée tient à souligner également l'intérêt de la création de grands chantiers internationaux dans le cadre d'actions de développement dans les pays du Sud auxquels pourraient participer des jeunes de l'ensemble de la Francophonie, afin de les sensibiliser en même temps à la problématique du développement et à celle du dialogue interculturel.

L'Assemblée tient enfin à réaffirmer que la Francophonie doit constituer une alternative à l'uniformisation culturelle de la planète.

◆ *La jeunesse et la Francophonie*

La Francophonie est désormais une réalité vivante. Elle s'est restructurée avec l'adoption de la Charte qui a donné une visibilité accrue à l'Organisation internationale de la Francophonie.

Le projet francophone s'est construit autour des idéaux et valeurs attachés à l'usage partagé de la langue française, tels que le dialogue interculturel et la solidarité fraternelle.

Aujourd'hui, la Francophonie devenue plus politique, engendre de ce fait l'éclosion d'autres valeurs comme le pluralisme politique, la démocratie, les libertés fondamentales de l'Homme, les droits de la femme et de l'enfant, etc., mais les populations jeunes qui sont majoritaires au sein de la communauté francophone ne se sentent pas toujours concernées par ce projet.

Les jeunes sont sujets des menaces de tout genre (chômage, violences, maladies, phénomène des banlieues, l'exode rural, la désertification des terres, environnement...). Tous s'interrogent, tous doutent de leur avenir et des institutions, de leurs pays. Comment ne douteraient-ils pas de l'Organisation internationale de la Francophonie dont l'existence est ignorée de la majorité.

Face aux interrogations, aux doutes, aux angoisses et au désarroi de la jeunesse, l'Assemblée considère que la Francophonie doit apparaître comme une alternative, un endroit où les jeunes trouveront des solutions répondant à leurs attentes et à leurs aspirations.

Il importe qu'il y ait une mobilisation générale de la Francophonie pour la jeunesse et avec la jeunesse afin de bâtir un avenir meilleur pour la communauté. C'est à ce prix que les jeunes s'engageront pour la cause francophone.

La Francophonie doit ainsi être visible, connue et appréciée des jeunes. C'est dans cette logique que l'Assemblée a soutenu l'idée du Rassemblement de la jeunesse de la Francophonie proposée par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie et a tenu à y être représentée. *L'Assemblée souscrit entièrement à la recommandation faite par les participants qui souhaiteraient que la Francophonie soit un tremplin pour devenir « citoyen du monde » (20).*

L'Assemblée souhaite également que la célébration chaque année de la journée internationale de la Francophonie permette d'assurer une grande mobilisation de la jeunesse francophone sur les thèmes retenus pour une plus grande visibilité des actions de la Francophonie.

C'est dans cette même logique que l'Assemblée continue d'apporter son soutien aux Jeux de la Francophonie par l'octroi d'un prix destiné à récompenser deux jeunes talents dans les disciplines sportives ou dans les concours culturels.

L'Assemblée considère en effet que les Jeux de la Francophonie doivent constituer un symbole mobilisateur important pour les jeunes francophones. *C'est pourquoi elle recommande que ces Jeux soient rendus plus attrayants par l'élargissement des disciplines et par un renforcement des critères de sélection afin que puissent s'y réaliser des performances comparables à d'autres grands jeux internationaux (21).*

◆ *La jeunesse et l'emploi*

L'incidence plus forte du chômage chez les jeunes est un phénomène qui touche aussi bien les pays développés que ceux en développement. Le Bureau international du travail (BIT) estime à 60 millions le nombre de jeunes de 15 à 24 ans dans le monde qui sont à la recherche d'un emploi. De plus, l'écart du chômage entre les jeunes et le reste de la population n'a fait que s'accroître au fil des récessions et des crises économiques des dernières années.

Dans la plupart des États francophones d'Amérique du Nord, d'Europe occidentale, centrale et orientale, le taux de chômage des jeunes est deux fois plus élevé que celui de l'ensemble de la population active, tandis que dans les pays en développement d'Afrique et d'Asie, on observe un taux du chômage urbain chez les jeunes dépassant souvent 30%. Les courbes de taux de chômage recensés dans les villes d'Abidjan, de Bamako, de Yaoundé et de Dakar font état de l'écart important entre les taux de chômage des 20-24 ans (ou 25-29 ans) qui atteignent des Sommets pour décroître progressivement. Dans ces pays, les jeunes de moins de 15 ans forment entre 40% et 60% de la population et viennent, en vieillissant, augmenter chaque année la masse des demandeurs d'emploi.

Devant ce constat, il y a lieu de s'interroger sur les causes de l'écart entre les jeunes et l'ensemble de la population quant au chômage.

Dans les pays en développement, l'arrivée massive de jeunes sur le marché du travail explique le pourcentage important de ceux-ci par rapport au nombre total des chômeurs. Cette situation est souvent aggravée par un exode des jeunes ruraux vers la ville, fuyant la pauvreté et les conditions de vie difficiles des campagnes avec l'espoir d'une vie meilleure, mais finalement, retrouvant en ville la pauvreté dans les nouvelles réalités des bidonvilles.

Dans les pays industrialisés, le chômage chez les jeunes ne s'explique pas par ces facteurs démographiques et sociaux. Les études indiquent plutôt qu'il y a d'abord une cause structurelle à la situation du chômage chez les jeunes. Les compétences et la formation des jeunes ne correspondent pas toujours aux exigences des emplois disponibles, en particulier ceux nouvellement créés. La situation est particulièrement problématique pour les jeunes n'ayant pas complété leurs études secondaires.

En fait, les déficiences des politiques scolaires, résultant trop souvent d'une absence de coordination rigoureuse entre la formation et l'emploi, semblent avoir aggravé, tant au Nord qu'au Sud, la situation du sous-emploi et du chômage chez les jeunes.

De plus, les jeunes sont soumis à la règle de l'ancienneté qui fait qu'en période de basse conjoncture, les derniers embauchés sont les premiers mis à pied. Lors de la réembauche, cette règle joue encore contre ceux qui détiennent le moins d'ancienneté.

Il faut également considérer les facteurs économiques contribuant au taux de chômage plus élevé chez les jeunes. Ainsi, dans les pays industrialisés, la récente période d'expansion a reposé en grande partie sur la vigueur des exportations. Par contre, la demande intérieure a été peu dynamique. Or, les secteurs faisant largement appel à la main-d'œuvre jeune, tel le commerce de détail, sont surtout liés à la demande intérieure.

Au Sud aussi, où la plupart des pays risquent d'être marginalisés par la globalisation et fortement touchés par les crises économiques et financières, les jeunes sont les premières victimes d'une situation économique qui n'est pas, non plus, orientés vers le développement du marché intérieur. Cette situation s'explique en grande partie par une insuffisance des investissements productifs et par une concentration des revenus. La chute de la demande de travail dans les entreprises formelles qui en résulte, couplé au gel de l'embauche dans le secteur public, oblige les jeunes qui entrent sur le marché du travail à se contenter d'emplois informels de plus en plus précaires.

En outre, les politiques économiques des dernières années, ne répondent pas suffisamment au besoin de donner du travail à ceux qui en demandent. Les problèmes d'insertion socioprofessionnelle ont de ce fait pris davantage d'ampleur. Il semble que, pour assister à une résorption sensible de l'écart entre le taux de chômage chez les jeunes et celui du reste de la population active, il faille devoir compter sur une croissance économique soutenue et équilibrée. Cette condition ne dispense pas toutefois les pouvoirs publics et l'ensemble des intervenants dans le domaine de l'emploi de travailler sur les nombreux facteurs qui influent sur la transition études-travail, ou plus généralement, sur l'insertion professionnelle et économique.

La lutte contre les problèmes du chômage et du sous-emploi chez les jeunes, qui ne cessent d'aggraver une fracture sociale latente, doit s'inscrire en tant que priorité dans les politiques nationales et celles de la Francophonie (22).

Dans cette perspective, deux champs d'action relatifs à l'insertion des jeunes sur le marché du travail paraissent particulièrement prioritaires. Il s'agit de l'apprentissage et la formation professionnelle, ainsi que de la création d'entreprises.

◆ ***L'apprentissage et la formation technique et professionnelle***

Considérant que les jeunes ont des difficultés à réaliser la transition entre les études et le travail, notamment parce que leur formation ne correspond pas aux besoins des employeurs ou parce qu'ils ne peuvent compter sur une expérience professionnelle, une meilleure adéquation entre le système d'éducation et les exigences et besoins du marché du travail doit être recherchée. *À cet égard, l'Assemblée souscrit à l'engagement pris à Lisbonne de «promouvoir une éducation et une formation orientées vers l'emploi afin que l'enseignement suive l'évolution des conditions économiques et sociales, y compris des besoins du marché» (23).*

Force est de reconnaître que la formation de base, dispensée dans le réseau de l'éducation, constitue l'une des plus importantes interventions en faveur de la formation de la main-d'œuvre. Les entreprises ont besoin de travailleurs qui possèdent à l'embauche les connaissances essentielles que l'on est en droit d'attendre au terme de la période d'éducation obligatoire. Par la suite, il revient aux entreprises, en partenariat avec les autres intervenants, d'apprendre aux jeunes les notions spécifiques nécessaires à l'emploi. L'éducation doit placer au centre de ses priorités et de ses actions, la consolidation et le développement des apprentissages essentiels, tels que la capacité de lire, écrire et de calculer. De plus, les programmes doivent viser l'acquisition par les élèves d'un certain nombre de compétence indispensables à leur réussite. Au-delà des disciplines scolaires, il faut que les jeunes détiennent certaines compétences méthodologiques et intellectuelles comme l'habileté à communiquer, à travailler en équipe, à organiser leur travail, à traiter l'information, à exercer leur sens critique, etc.

Pour contrer le phénomène d'abandon scolaire, un effort particulier doit également être consacré à réformer et valoriser la formation technique et professionnelle (24). Cette formation existe dans la plupart des pays, mais elle demeure souvent insuffisante, souffre d'un manque chronique d'équipement, ou encore, reste mal connue ou dénigrée par la population.

Il faut donc se consacrer à revaloriser ce type d'enseignement et veiller à ce qu'il soit bien doté en équipement et en matériel didactique, tout en le rendant plus attirant, notamment par l'instauration ou l'amélioration de systèmes d'apprentissage en entreprise et d'autres formes d'alternance travail-études (25). Le partenariat entreprises-écoles est l'un des principes essentiels des mesures actives du marché du travail. D'une part, les besoins en matière de main-d'œuvre évoluent tellement rapidement qu'il faut éviter de former des personnes en fonction de besoins qui n'existeront plus au moment où elles accèderont au marché du travail. D'autre part, étant parmi les bénéficiaires des investissements des collectivités et des individus en formation de la main-d'œuvre, les entreprises ont également des responsabilités à cet égard.

Dans le secteur informel, l'apprentissage en atelier, traditionnellement bien implanté en Afrique par exemple, demeure un des moyens privilégiés d'initier les jeunes, souvent peu ou non scolarisés, aux métiers manuels. Il leur fournit une formation en vue, notamment, de leur permettre de s'installer à leur compte dans des activités manufacturières, artisanales ou de services productrices d'emplois et moins saturées que d'autres activités, comme le commerce. Cependant, l'apprenti est généralement mal considéré et, trop souvent, aucune loi n'encadre sa formation. Les conditions d'apprentissage, par conséquent, en souffrent : on peut être admis en

atelier à n'importe quel âge, cette admission ne donne pas lieu à un contrat, l'apprentissage n'est pas limité dans le temps, la formation « sur le tas » est de rigueur.

Pour améliorer cette situation, et dans un esprit de valorisation de la jeunesse de l'espace francophone, les jeunes apprentis devraient être encouragés à s'organiser et à faire entendre leur voix auprès des parlementaires, ou d'autres autorités de leur pays, afin d'instituer de meilleures conditions de leur apprentissage (26). Celles-ci pourraient, entre autres, passer par la mise en place d'un contrat d'apprentissage adapté et de mesures de suivi de l'évolution de l'apprentissage, par une collaboration étroite de l'école et de l'entreprise dans certains programmes de formation professionnelle, par l'élargissement du rôle et de la compétence des Chambres de métiers dans la délivrance des certificats de fin d'apprentissage, par l'organisation de programme d'alphabétisation, etc.

Par ailleurs, la question de la formation professionnelle et technique pour les jeunes qui vivent en zone rurale est également particulièrement importante, notamment dans les pays du Sud, afin de former ces jeunes aux nouvelles technologies agricoles et de leur donner les moyens de créer leur propre emploi, et ce faisant, la possibilité de ne pas quitter la campagne.

Il revient donc à chaque pays la responsabilité de développer ou d'améliorer son propre régime d'apprentissage et de formation technique et professionnelle, dans une démarche de collaboration et de concertation entre ses divers intervenants sur le marché du travail - citons en exemple les représentants des groupes patronaux, syndicaux, gouvernementaux, associatifs et ceux de l'éducation - afin de répondre le plus efficacement possible au problème du sous-emploi et du chômage chez les jeunes.

Cela est d'autant plus urgent que la mondialisation et l'accélération du progrès technologique transforment l'organisation du travail. Elles font disparaître beaucoup d'emplois, surtout chez les ouvriers et les manœuvres non-agricoles, tout en n'en créant simultanément de nouveaux dans les professions scientifiques, techniques et libérales. Comme le souligne le Bureau international du travail : «la qualification conditionne de plus en plus l'employabilité des individus et, au niveau macroéconomique, la compétitivité des économies nationales». C'est dire l'importance de la politique de formation, qui doit à la fois répondre à l'accroissement de la demande de personnel qualifié et venir en aide à ceux que l'évolution actuelle du marché de l'emploi pénalise.

Au plan de la création d'emplois, depuis quelques années, les secteurs les plus dynamiques sont ceux de la «nouvelle économie», c'est-à-dire les activités économiques qui misent sur une main-d'œuvre qualifiée et sur l'innovation, telles que la fabrication d'ordinateurs et d'appareils électroniques, d'aéronefs, de médicaments, les technologies de l'information et des communications ou encore les services aux entreprises. Ces nouveaux emplois sont occupés très majoritairement par des jeunes et le fait de miser sur le développement de cette «nouvelle économie» pourrait contribuer à lutter contre le problème du sans-emploi chez les jeunes. À cet égard, le rôle de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) est primordial afin de permettre aux jeunes du Sud d'obtenir un niveau de savoir élevé dans des secteurs où la demande de personnel qualifié est croissante.

◆ **La création d'entreprises**

Une stratégie d'action pour favoriser l'emploi chez les jeunes ne serait pas complète sans des mesures ciblées pour favoriser et soutenir l'entrepreneuriat. La création de sa propre entreprise et l'auto-emploi sont des moyens privilégiés d'insertion de la jeunesse sur le marché du travail. Ces moyens d'insertion peuvent être empruntés par choix et par goût, mais aussi, très souvent, par la force des choses en raison de l'absence d'emploi salarié disponible. En effet, beaucoup de jeunes n'ont pas aujourd'hui d'autres solutions que de créer les conditions de leur propre emploi, de leur auto-emploi et donc de leur propre subsistance, bien qu'ils espèrent majoritairement un emploi salarié et continuent de croire qu'un diplôme universitaire donne automatiquement accès à un emploi public.

Dans cette optique, les Ministres de la Jeunesse se sont engagés à Lisbonne à «investir dans la capacité d'entreprise des jeunes, femmes et hommes, et leur fournir les compétences et les ressources dont ils ont besoin pour créer leurs propres entreprises». Ils se sont également compromis à «encourager l'esprit d'entreprise chez les jeunes ruraux afin de les inciter à entreprendre des activités qu'ils géreront et financeront de manière autonome».

Ainsi, à travers le système d'éducation, de l'école primaire et secondaire, à la formation professionnelle, jusqu'aux études supérieures, on se doit, comme on l'a vu, de former les jeunes, urbains et ruraux, en fonction d'un emploi qu'ils occuperont éventuellement dans une entreprise, mais aussi de les former dans l'optique de la création de leur propre entreprise. Cette formation devrait également être au cœur d'une éducation communautaire qui pourrait, par exemple, être animée par des chefs d'entreprises ou d'autres responsables locaux. À ce titre, elle doit développer chez les jeunes une culture entrepreneuriale qui implique non seulement des connaissances techniques, mais aussi une bonne appréhension de l'environnement socio-économique et des capacités d'initiatives (27).

Outre la formation afférente à la création de leur propre entreprise et la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans le réseau scolaire et communautaire, les pouvoirs publics doivent encourager les initiatives locales et régionales en matière de soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs (28). De plus, si des milieux différents ont forcément des approches et des besoins différents, les mesures d'aide doivent aussi pouvoir être adaptées à la situation particulière de chaque individu. Pour être efficaces, elles doivent amener l'individu à se prendre en charge et à se dépasser.

L'éducation, la formation professionnelle adaptée à la demande économique et l'entrepreneuriat peuvent donc offrir des solutions au problème de l'emploi chez les jeunes. Les actions pour favoriser leur insertion socioprofessionnelle impliquent toutefois d'être parfaitement coordonnées entre les différents partenaires sociaux tels que les pouvoirs publics, le patronat, les syndicats, les établissements d'enseignement, la société civile et les associations. Dans ce domaine, l'émergence d'associations de jeunes gérées par les jeunes doit être particulièrement favorisée afin que celles-ci puissent être consultées et amenées à jouer un rôle important lors de l'élaboration des politiques et de leur mise en œuvre. La concertation et les initiatives décentralisées doivent également être encouragées. Ces facteurs qui supposent un renforcement des assises démocratiques des sociétés ont une influence décisive sur les résultats des politiques et des actions entreprises.

Quant aux actions actuelles et futures de la Francophonie dans ce domaine, elles se doivent également d'être menées dans un souci constant de coordination et de concertation entre les opérateurs et les autres intervenants afin de créer des ponts entre les différents programmes au bénéfice des jeunes et d'éviter toute dispersion des moyens disponibles.

La Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays d'expression française (CONFEJES), l'organe de la Francophonie concerné au premier chef par les questions d'insertion sociale et professionnelle des jeunes, propose un instrument important en matière d'auto-emploi qui est accessible aux jeunes les plus défavorisés : le Fonds d'insertion des jeunes (FIJ). Dans le cadre de ce Fonds, les jeunes de 16 à 30 ans qui sont porteurs de projets prometteurs, et ayant été mobilisés et formés au préalable, peuvent bénéficier du soutien financier et professionnel nécessaire à la création de leur micro-entreprise. Actuellement, douze pays ont ainsi créé un fonds national d'insertion des jeunes qu'ils alimentent, rendent opérationnel et accessible aux jeunes porteurs de projets, tandis que le financement général du FIJ provient du fonds commun de la CONFEJES, des contributions volontaires des pays membres - soit le Canada, la Communauté française de Belgique, la France et le Québec - et des contributions de l'Agence de la Francophonie, l'AIMF et l'UNESCO.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie croit que l'importante synergie en place entre la CONFEJES, l'Agence de la Francophonie et l'AIMF dans le cadre du Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ) pourrait être renforcée par un apport technique et financier du milieu des gens d'affaires, notamment par l'entremise du Forum francophone des affaires (FFA) (29). Ce dernier pourrait, par exemple, mettre à la disposition des jeunes une expérience concrète en matière d'analyse du contexte socio-économique des affaires dans leur pays et offrir une expertise conseil sur les secteurs et les domaines encore insuffisamment exploités. Le partenariat avec les gens d'affaires et les entreprises regroupés au sein des comités nationaux du FFA pourrait également être exploré lors de la phase d'apprentissage professionnel et technique du Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ), notamment, par la mise en place de stages ou d'apprentissage en entreprises.

Au vu des résultats obtenus jusqu'à maintenant par le Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ), il faut encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait, à créer leur fonds national d'aide aux projets. Il est aussi, par conséquent, recommandé que les moyens financiers du FIJ soient augmentés, notamment par l'ajout des contributions de d'autres pays membres de la CONFEJES et celles de nouveaux partenaires multilatéraux (30).

D'autre part, il est également proposé de promouvoir la mise en réseau des jeunes entrepreneurs francophones ainsi que la création d'un mécanisme d'échange et mobilité pour la jeunesse francophone axé sur l'insertion sociale et professionnelle (31). L'Agence de la Francophonie, en collaboration avec le réseau des comités nationaux du Forum francophone des affaires et la CONFEJES, pourrait mener une réflexion sur ces sujets. Cette réflexion gagnerait à être menée, d'une part, en tenant compte de l'expérience canadienne acquise lors de l'organisation de deux «Mondial de l'entrepreneuriat jeunesse» tenus en 1996 et en 1998. Ces rencontres ont permis à plus de 500 jeunes entrepreneurs francophones de 18 à 35 ans d'acquérir une connaissance approfondie de l'entrepreneuriat, de promouvoir leurs produits et leurs services, de faire du réseautage et d'établir des contacts. D'autre part, le savoir

déployé depuis plusieurs années par l'Agence Québec / Wallonie-Bruxelles et par l'Office franco-québécois pour la jeunesse, pourrait servir de fondement à l'élaboration d'un mécanisme francophone d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud qui proposerait notamment des stages en entreprises pour les jeunes.

Enfin, il est suggéré d'envisager, dans un avenir proche, le développement de différentes synergies entre le nouvel Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat, mis sur pied à l'île Maurice en septembre 1998, la CONFEJES et les autres opérateurs (32). Par exemple, l'Institut pourrait jouer un rôle important dans l'amélioration de la formation des formateurs et des encadreurs du Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ) et du Fonds francophone de soutien à la petite et moyenne entreprise (FFS-PME). Par ailleurs, l'Institut et le Forum francophone des affaires (FFA) ont également intérêt à s'associer dans le but, notamment, de promouvoir la mise en réseau et le partenariat d'entreprises francophones pilotées par des jeunes.

◆ *La jeunesse en quête d'une nouvelle citoyenneté*

Du « droit de cité » de l'Antiquité à l'affirmation des droits civils au XVIII^e siècle, puis de la conquête des droits politiques au XIX^e siècle jusqu'à l'organisation des droits sociaux au XX^e siècle, la citoyenneté n'a cessé d'évoluer.

Cette construction, siècle après siècle, nous conduit ainsi aujourd'hui à révéler une citoyenneté structurée en droits civils, politiques et sociaux qui s'étend au dévouement à la chose publique et au sens des devoirs collectifs au sein d'une société. Pour autant et en dépit de ces développements, elle subit plus particulièrement dans les sociétés occidentales - berceau de la citoyenneté moderne- une crise indéniable.

La crise de la citoyenneté est d'abord une perte de repères : les différentes appartenances (famille, classe sociale, nation) qui permettaient aux individus de s'identifier dans la société ne sont plus aussi déterminantes. Dans le même temps, les organes de représentation (assemblées délibérantes, partis, syndicats, associations) éprouvent des difficultés à être des relais entre le citoyen et les lieux d'expression et de pouvoir. La société est profondément ébranlée, en proie à une angoisse de type millénariste, doutant de ses valeurs et de la possibilité d'agir sur le cours de son destin et les grandes idéologies qui ont suscité pendant des années l'engagement politique et citoyen de nombreuses générations sont affaiblies. Par ailleurs, la désertification des campagnes et un certain type d'urbanisation de masse ont bouleversé les cadres traditionnels dans lesquels se forgeait et s'exprimait une citoyenneté classique.

La famille n'a pas non plus échappé à cette mutation. Le mariage subit une érosion croissante depuis l'après-guerre mondiale. Le cadre familial classique comprenant les différentes générations d'une même famille se décompose, même en Afrique, et la place des anciens est de plus en plus difficile à définir. La famille est ainsi amenée fréquemment aujourd'hui à se recomposer sur des bases qui estompent une lignée généalogique autrefois rassurante, porteuse de valeurs transmises de génération en génération, participant d'une conception relativement stable de la citoyenneté.

Au-delà de cette crise de l'individualité a surgit également une crise des représentations. Facteur important de la démocratie locale, les associations doivent également leur essor depuis une vingtaine d'années à ce déclin des structures traditionnelles d'organisation de la cité, qu'il s'agisse des partis, des assemblées élues, des Églises ou de la famille.

Naturellement les jeunes, composante essentielle de toute société, ont subi ce mouvement. Pour autant, s'ils ont naturellement partagé cette crise avec leurs aînés, ils ont également contribué à produire une nouvelle citoyenneté.

Peu à peu, à l'issue de combats longs et difficiles les femmes et les jeunes majeurs, de plus en plus jeunes, ont accédé dans l'espace francophone à la citoyenneté. Or aujourd'hui, les jeunes se désintéressent de la chose publique dans sa conception classique, ce qui se traduit par une abstention élevée aux élections et le peu de volonté d'occuper des fonctions électives ainsi que par des interrogations permanentes sur le rôle de la classe politique et l'action des élus. Ainsi, force est de constater, dans les sociétés occidentales, une désaffection des jeunes à l'égard de la classe politique, des partis et des syndicats. Pour autant, comme le relèvent certains politistes, ce soupçon généralisé ne s'accompagne pas nécessairement

d'un rejet du modèle de démocratie représentative. Certes, divers exemples récents de conflits armés en Afrique francophone ont montré à quel point la jeunesse pouvait s'engager dans la résolution de conflits politiques par la voie des armes, mais il semble néanmoins que le modèle de démocratie représentative ne soit pas non plus remis en cause, même s'il suscite beaucoup d'interrogations.

À cet égard, le niveau des connaissances juvéniles s'est plutôt accru mais l'intérêt se porte davantage sur d'autres formes de participation, comme les manifestations, les regroupements citoyens ou sur des thèmes comme l'humanitaire, l'écologie, l'antiracisme... Cela ne se traduit d'ailleurs pas nécessairement par un engagement réel. Et si les jeunes posent cette nouvelle citoyenneté en termes de droits, il s'agit plus du droit à la mobilité, du droit au travail ou aux études que de la revendication de droits politiques.

Si nous sommes dans l'ère de la fin des passions politiques, qui ne s'accompagne guère de formes politiques alternatives ou renouvelées ; de nouveaux concepts de citoyenneté transnationale suscitent également un accueil favorable auprès de la jeunesse. Cet élan internationaliste répond à une multiplication des échanges et à une ouverture des jeunes sur des valeurs morales universelles.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie considère que la diversification de la notion de citoyenneté par sa nouvelle acception juvénile ne doit pas se faire au détriment du concept initial, en s'y substituant car ce concept initial est le berceau même de toute démocratie représentative moderne. Si un partage peut paraître opportun entre des valeurs classiques de la citoyenneté et une évolution moderne, il n'en demeure pas moins que l'essentiel de l'engagement citoyen doit se faire dans le cadre électif national. À cette fin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie souhaiterait que tous les moyens pédagogiques soient mis en œuvre afin de mieux faire connaître la démocratie représentative et en particulier la vie parlementaire (33).

◆ **Vers une action de refondation de la citoyenneté pour la jeunesse**

Une meilleure connaissance du fonctionnement des institutions parlementaires afin de faire partager à des électeurs en puissance le cœur même de la démocratie, en associant une jeunesse dont la force de propositions n'est actuellement pas suffisamment mise à profit : voilà le défi que souhaite relever la Francophonie parlementaire avec le concours de la Francophonie exécutive.

Il est clair, comme le rappelait le Secrétaire général du Haut conseil de la francophonie à Yamoussoukro en 1985, que le destin de la jeunesse est aujourd'hui, pour une très large part, entre les mains des jeunes. Pour que la communauté francophone internationale devienne toujours plus vivante et rayonnante, elle doit éveiller parmi les nouvelles générations, des sentiments ardents et représenter pour celle-ci la nouvelle frontière, l'idéal existant de paix, de développement partagé et de fraternité.

Dans cette perspective, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie encourage les Parlements membres de son organisation à développer, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, un Parlement des enfants au sein de leurs institutions (34).

Par ailleurs, l'Assemblée demande aux Chefs d'État et de Gouvernement d'allouer des fonds spécifiques au développement d'un nouveau programme de coopération interparlementaire afin de financer la création d'un Parlement francophone des jeunes qui pourrait se constituer tous les deux ans, en se réunissant en alternance dans les trois régions de l'APF : Afrique, Amérique et Europe (35).

Parallèlement, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie pourrait ainsi organiser avec le concours de l'Organisation internationale de la Francophonie, des différents ministères de l'Éducation des États ou communautés membres de la Francophonie parlementaire et des Parlements membres de l'Assemblée de la Francophonie, un grand concours ouvert aux collégiens de 15 ans ayant pour thème « La Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle » (36).

Tous les élèves intéressés seraient invités à rédiger une charte en 10 points traduisant leurs aspirations pour ce prochain siècle dans les grands domaines tels que les droits des enfants, l'éducation, l'emploi, l'environnement, la francophonie, la famille, la fraternité, les nouvelles technologies de la communication, la lutte contre le racisme, etc. Dans chaque État ou communauté membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, un jury constitué du Bureau de chaque Parlement membre, procéderait à la sélection.

Au printemps 2001, 100 d'entre eux, représentants la Francophonie parlementaire se rendraient dans un Parlement d'une des trois régions pour mettre au point et voter la Charte finale du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle. En outre, afin de les initier aux règles des travaux parlementaires, ils travailleraient en Commission le matin et adopteraient l'après-midi en séance plénière, en présence du Président du Parlement et du Ministre de l'Éducation du pays hôte, le texte définitif de la Charte votant sur les articles retenus en Commission. Cette séance publique pourrait être retransmise par les médias francophones, en particulier par TV5.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION 1

L'Assemblée souhaite que la Francophonie continue à porter une attention prioritaire à la prévention des conflits armés régionaux et qu'elle soutienne toutes les initiatives, notamment celles des Nations unies, qui visent à éteindre tous les foyers de guerre afin d'éviter leurs effets dévastateurs chez les jeunes et à prévenir la participation des jeunes dans les conflits armés.

RECOMMANDATION 2

La Francophonie devra entreprendre des démarches diplomatiques auprès des gouvernements et des forces d'opposition combattantes pour les inciter à la démobilisation immédiate des enfants-soldats et au respect intégral de la Convention internationale relatives aux droits de l'enfant. Elle doit également encourager les États à signer au plus vite le protocole facultatif à cette Convention qui prévoit que le recrutement et la participation dans les forces armées ne soient autorisés qu'à partir de 18 ans. De plus, l'Organisation internationale de la Francophonie doit appuyer l'idée voulant que la Cour pénale internationale considère comme un crime de guerre le fait de recruter des jeunes de moins de 15 ans et de les impliquer dans des conflits armés.

RECOMMANDATION 3

La Francophonie doit également participer avec les autres organismes internationaux à la sensibilisation des populations sur les effets dévastateurs des conflits armés, notamment chez les enfants et les jeunes.

RECOMMANDATION 4

L'Assemblée recommande que la Francophonie appuie les jeunes francophones dans leur démarche de communication et de sensibilisation en leur donnant les moyens d'agir.

RECOMMANDATION 5

L'Assemblée souscrit donc à la nécessité de l'application effective de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations unies en novembre 1989.

RECOMMANDATION 6

L'Assemblée souligne que l'implication des ONG dans tous les pays, en particulier ceux du Sud et leur coopération, pourront permettre à celles-ci d'ouvrir une action efficace dans l'application de cette Convention.

RECOMMANDATION 7

L'Assemblée souhaite que la diffusion de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant soit faite dans les langues locales et que sa publication soit assurée par tous les moyens, en particulier dans les journaux de chaque pays.

RECOMMANDATION 8

Dans le cadre de l'application concrète de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, l'Assemblée considère que l'action de la Francophonie devrait en particulier porter sur :

- *la santé et la survie de l'enfant ;*
- *la lutte contre l'esclavage et le travail des enfants.*

RECOMMANDATION 9

L'Assemblée :

- *recommande que dans chaque État membre de la Francophonie, à l'initiative de leur Gouvernement respectif, soit votée une législation permettant une lutte efficace contre l'exploitation sexuelle et contre les mutilations sexuelles ;*
- *demande que les Sommets présentent un rapport faisant le point sur la situation dans ces domaines au sein des différents États membres à l'occasion de chacune de ses réunions.*

RECOMMANDATION 10

En matière de santé et de survie de l'enfant, l'Assemblée :

- *recommande une coopération plus efficace au niveau francophone et international pour la lutte contre les endémies et les maladies affectant le développement, le bien-être et la santé de l'enfant ;*
- *demande un renforcement des programmes d'éducation à la santé destinés plus spécialement aux jeunes, portant en priorité sur la prévention du sida et sur la sexualité responsable ;*
- *recommande que les programmes, dans ce dernier domaine, soient inscrits dans une perspective de maîtrise de l'évolution démographique, d'équilibre social et de développement, conformément aux engagements pris lors de la Conférence internationale du Caire en 1994.*

RECOMMANDATION 11

En vue d'un contrôle plus approfondi de l'application de la Convention internationale relative aux droits de l'enfant par les institutions de la Francophonie, l'Assemblée propose la création d'un Observatoire francophone des droits de l'enfant au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie.

RECOMMANDATION 12

L'Assemblée demande qu'une priorité absolue soit accordée par la Francophonie à l'accès effectif de tous les enfants à l'éducation de base.

RECOMMANDATION 13

L'Assemblée souligne que l'implication et la mobilisation, notamment des collectivités locales par le biais de la coopération décentralisée, pourraient générer des sources de financements importants qui favoriseraient l'accès à l'école pour tous les enfants et amélioreraient l'insertion socioprofessionnelle des jeunes.

RECOMMANDATION 14

L'Assemblée recommande aux Chefs d'État et de Gouvernement de la Francophonie qu'une attention particulière soit accordée à ce nouvel instrument qui va créer un lien éducatif et culturel puissant dans le champ de la Francophonie et demande que des fonds nécessaires soient alloués pour la mise en place de ce projet.

RECOMMANDATION 15

L'Assemblée appuie l'idée de création éventuelle d'un visa francophone énoncée lors de la Concertation internationale des jeunes francophones de Bamako en février 1999 et reprise lors du Rassemblement de la jeunesse de Genève en mars 1999 et demande que ses modalités d'application soient mises à l'étude.

RECOMMANDATION 16

L'Assemblée recommande de mettre très tôt les enfants en contact avec la langue française avec l'aide notamment des médias et d'échanges divers et propose la mise sur pied d'un programme de volontariat francophone pour l'enseignement du français, sous forme d'échange d'expertise.

RECOMMANDATION 17

La Francophonie doit mobiliser au mieux toute l'énergie de la fraternité des jeunes francophones et concentrer l'effort sur quelques priorités dont les programmes ont déjà prouvé leur utilité et doit éviter de disperser ses actions pour les rendre plus perceptibles du grand public. L'Assemblée recommande à cet effet que soit renforcée la diffusion des éléments culturels existants tels que les publications, les festivals, les rencontres, notamment le MASA ou le FESPACO.

RECOMMANDATION 18

L'Assemblée considère que la priorité pour diminuer le fossé entre le Nord et le Sud doit se traduire spécialement en matière d'accès de nouvelles technologies de l'information et de communication, notamment les médias et les inforoutes.

RECOMMANDATION 19

L'Assemblée propose en particulier la création ou le renforcement d'agences de la jeunesse chargées d'organiser et de financer ces échanges en fonction des publics et des objectifs poursuivis. L'accent devra être mis sur les échanges de jeunes artistes, chercheurs, étudiants et apprentis. La création d'un office francophone de la jeunesse qui favoriserait les échanges Nord-Sud, Sud-Nord et Sud-Sud pourrait également être mise à l'étude.

RECOMMANDATION 20

L'Assemblée souscrit entièrement à la recommandation faite par les participants qui souhaiteraient que la Francophonie soit un tremplin pour devenir « citoyen du monde ».

RECOMMANDATION 21

Elle recommande que ces Jeux soient rendus plus attrayants par l'élargissement des disciplines et par un renforcement des critères de sélection afin que puissent s'y réaliser des performances comparables à d'autres grands jeux internationaux.

RECOMMANDATION 22

La lutte contre les problèmes du chômage et du sous-emploi chez les jeunes, qui ne cessent d'aggraver une fracture sociale latente, doit s'inscrire en tant que priorité dans les politiques nationales et celles de la Francophonie.

RECOMMANDATION 23

L'Assemblée souscrit à l'engagement pris à Lisbonne de «promouvoir une éducation et une formation orientées vers l'emploi afin que l'enseignement suive l'évolution des conditions économiques et sociales, y compris des besoins du marché».

RECOMMANDATION 24

Pour contrer le phénomène d'abandon scolaire, un effort particulier doit également être consacré à réformer et valoriser la formation technique et professionnelle.

RECOMMANDATION 25

La Francophonie doit se consacrer à revaloriser ce type d'enseignement et veiller à ce qu'il soit bien doté en équipement et en matériel didactique, tout en le rendant plus attractif, notamment par l'instauration ou l'amélioration de systèmes d'apprentissage en entreprise et d'autres formes d'alternance travail-études.

RECOMMANDATION 26

Pour améliorer cette situation, et dans un esprit de valorisation de la jeunesse de l'espace francophone, les jeunes apprentis devraient être encouragés à s'organiser et à faire entendre leur voix auprès des parlementaires, ou d'autres autorités de leur pays, afin d'instituer de meilleures conditions de leur apprentissage.

RECOMMANDATION 27

À travers le système d'éducation, de l'école primaire et secondaire, à la formation professionnelle, jusqu'aux études supérieures, on se doit, de former les jeunes, urbains et ruraux, en fonction d'un emploi qu'ils occuperont éventuellement dans une entreprise, mais aussi de les former dans l'optique de la création de leur propre entreprise. Cette formation devrait également être au cœur d'une éducation communautaire qui pourrait, par exemple, être animée par des chefs d'entreprises ou d'autres responsables locaux. À ce titre, elle doit développer chez les jeunes une culture entrepreneuriale qui implique non seulement des connaissances techniques,

mais aussi une bonne appréhension de l'environnement socio-économique et des capacités d'initiatives.

RECOMMANDATION 28

Outre la formation afférente à la création de leur propre entreprise et la promotion de l'esprit d'entreprise chez les jeunes dans le réseau scolaire et communautaire, les pouvoirs publics doivent encourager les initiatives locales et régionales en matière de soutien technique et financier aux jeunes entrepreneurs.

RECOMMANDATION 29

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie croit que l'importante synergie en place entre la CONFEJES, l'Agence de la Francophonie et l'AIMF dans le cadre du Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ) pourrait être renforcée par un apport technique et financier du milieu des gens d'affaires, notamment par l'entremise du Forum francophone des affaires (FFA).

RECOMMANDATION 30

Au vu des résultats obtenus jusqu'à maintenant par le Fonds d'insertion pour les jeunes (FIJ), il faut encourager les pays qui ne l'ont pas encore fait, à créer leur fonds national d'aide aux projets. Il est aussi, par conséquent, recommandé que les moyens financiers du FIJ soient augmentés, notamment par l'ajout des contributions de d'autres pays membres de la CONFEJES et celles de nouveaux partenaires multilatéraux.

RECOMMANDATION 31

Il est proposé de promouvoir la mise en réseau entre jeunes entrepreneurs francophones ainsi que la mise sur pied d'un mécanisme d'échange et mobilité pour la jeunesse francophone axé sur l'insertion sociale et professionnelle.

RECOMMANDATION 32

Il est suggéré d'envisager, dans un avenir proche, le développement de différentes synergies entre le nouvel Institut de la Francophonie pour l'Entrepreneuriat, mis sur pied à l'île Maurice en septembre 1998, la CONFEJES et les autres opérateurs.

RECOMMANDATION 33

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie considère que la diversification de la notion de citoyenneté par sa nouvelle acception juvénile ne doit pas se faire au détriment du concept initial, en s'y substituant car ce concept initial est le berceau même de toute démocratie représentative moderne. Si un partage peut paraître opportun entre des valeurs classiques de la citoyenneté et une évolution moderne, il n'en demeure pas moins que l'essentiel de l'engagement citoyen doit se faire dans le cadre électif national. À cette fin, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie souhaiterait que tous les moyens pédagogiques soient mis en œuvre afin de mieux faire connaître la démocratie représentative et en particulier la vie parlementaire.

RECOMMANDATION 34

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie encourage les Parlements membres de son organisation à développer, à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, un Parlement des enfants au sein de leurs institutions.

RECOMMANDATION 35

L'Assemblée demande aux Chefs d'État et de Gouvernement d'allouer des fonds spécifiques au développement d'un nouveau programme de coopération interparlementaire afin de financer la création d'un Parlement francophone des jeunes qui pourrait se constituer tous les deux ans, en se réunissant en alternance dans les trois régions de l'APF : Afrique, Amérique et Europe.

RECOMMANDATION 36

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie pourrait organiser avec le concours de l'Organisation internationale de la Francophonie, des différents ministères de l'Éducation des États ou communautés membres de la Francophonie parlementaire et des Parlements membres de l'Assemblée de la Francophonie, un grand concours ouvert aux collégiens de 15 ans ayant pour thème « La Charte du jeune citoyen francophone du XXI^e siècle ».

RECOMMANDATION 37

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Assemblée consultative de la Francophonie, se félicite de l'évolution de l'Organisation internationale de la Francophonie engagée depuis le Sommet de Hanoï, sous la conduite de M. Boutros Boutros-Ghali. La Francophonie est aujourd'hui plus politique et elle a acquis sur la scène internationale une plus grande visibilité.

Dans ce contexte, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie continuera de défendre les grands principes qui la guident depuis sa création, et qui sont au cœur de ses prises de position et de ses actions. Elle ne cessera de lutter en faveur de la démocratie parlementaire, de l'État de droit, de la bonne gouvernance, et du respect des droits de l'opposition. Indéfectiblement, elle condamnera toute prise du pouvoir par la force et elle souhaitera poursuivre sa coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie en matière d'observation des processus électoraux.

RECOMMANDATION 38

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie tient à exprimer sa vive préoccupation quant à l'évolution de la démocratie sur le continent africain, qui est incontestablement en recul depuis le dernier Sommet.

RECOMMANDATION 39

L'Assemblée souhaite exercer pleinement son rôle d'Assemblée consultative de la Francophonie et demande au Sommet et à toutes les autres Instances de la Francophonie de mettre en œuvre les dispositions de la Charte relatives aux procédures de consultation réciproques.

RECOMMANDATION 40

L'Assemblée souhaite que soient poursuivis et renforcés les programmes de coopération interparlementaire qu'elle mène en liaison avec l'Agence de la Francophonie (programme Pardoc d'appui aux bibliothèques parlementaires, séminaires de formation des parlementaires, appui aux services de comptes rendus des débats parlementaires, stages pour fonctionnaires). Elle souhaite également qu'un nouveau programme de coopération en diplomatie parlementaire permette à l'Assemblée de mener des missions de bons offices.

ANNEXE

◆ **L'Assemblée consultative de la Francophonie en action**

- une Assemblée politique dans une Francophonie plus politique

Assemblée consultative de la Francophonie, composée de Parlements ou de sections issues de Parlements, notre Assemblée a mis en place un mode de fonctionnement et des procédures qui correspondent à la mission qui lui est reconnue par les Sommets. L'Assemblée doit pouvoir disposer de la même indépendance que les Parlements dont elle est issue et établir avec la branche exécutive, la relation qui existe normalement entre tout pouvoir exécutif et son Assemblée parlementaire. Pour ce faire le Sommet doit lui assurer un financement institutionnel qui lui permette de remplir efficacement son rôle en la mettant à l'abri de toute influence qui limiterait son action.

Assemblée politique, composée d'hommes et de femmes exerçant dans leur pays des responsabilités au service de leurs concitoyens, notre Assemblée souscrit entièrement à l'évolution des structures de la Francophonie institutionnelle engagée à Hanoi avec la création du poste de Secrétaire général de la Francophonie qui donne un visage et un nom à une Francophonie agissante et visible.

En effet, au cours des deux dernières années, la Francophonie a procédé à une réorganisation de sa structure et est devenue une organisation internationale politique à part entière qui privilégie les approches pluridimensionnelles et concertées.

D'un poids comparable à l'Organisation de l'unité africaine et au Commonwealth, représentée sur cinq continents et disposant du quart des États membres de l'Organisation des Nations unies, la Francophonie, mieux structurée et en constante évolution, est devenue incontournable sur la scène internationale. L'Organisation internationale de la Francophonie a, de plus, la particularité de regrouper des Gouvernements et Parlements d'États souverains et des Gouvernements et Parlements membres de fédérations, ce qui procure à l'ensemble une perspective unique et originale qui peut s'avérer extrêmement utile pour appréhender les problématiques régionales.

Les organes de la Francophonie, issus du pouvoir exécutif ou du pouvoir législatif, peuvent ainsi prétendre participer avec crédibilité et efficacité aux efforts de pacification et de coopération dans les régions où son influence est réelle.

Dans le cadre de cette Francophonie rénovée, notre Assemblée trouve finalement plus facilement sa place, car cette Francophonie agit selon des modalités parfaitement cohérentes avec nos propres réflexions et modes d'action, notamment dans le domaine du soutien à la démocratie et à l'État de droit.

Pilier parlementaire de la Francophonie, notre Assemblée entend assurer pleinement son rôle d'instance de délibération, de consultation et de proposition auprès des Sommets.

Assemblée consultative, elle souhaite être consultée par l'ensemble des Instances de la Francophonie, ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui. Certes, elle participe aux réunions de la Conférence ministérielle et du Conseil permanent de la Francophonie, et le présent Avis, qui fait suite à celui présenté à Hanoi, témoigne de sa présence au Sommet. Récemment encore, elle était officiellement présente, à sa demande, à la première Conférence des Ministres de l'Économie et des Finances de Monaco. Dans les années à venir, elle souhaitera être consultée plus systématiquement et s'intégrer davantage dans la dynamique institutionnelle francophone.

Construite et organisée sur le modèle d'un Parlement, certes consultatif, et donc sans pouvoir législatif, notre Assemblée organise des Sessions ordinaires qui rassemblent en un même lieu l'ensemble de nos membres ainsi que des réunions de Commissions permanentes (Commission politique, Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, Commission des affaires parlementaires, Commission de la coopération et du développement). Au cours de ces réunions sont étudiés l'ensemble des questions relatives à l'espace francophone ainsi que les actions des différentes Instances de la Francophonie et des opérateurs. Le travail en Commission donne lieu à la rédaction de rapports, examinés ensuite en séance plénière de la Session ordinaire. Ils sont complétés par des résolutions ou des recommandations, elles-mêmes transmises aux Instances de la Francophonie, et en particulier au Secrétaire général de la Francophonie.

- Quelques exemples de résolutions politiques

Sur proposition de notre Commission politique, nous avons adopté lors de notre XXIV^e Session ordinaire tenue à Abidjan en juillet 1998, une résolution sur l'interdiction des mines antipersonnel, ainsi qu'une résolution sur le rôle des parlementaires sur la scène internationale et sur la création d'un programme de coopération en diplomatie parlementaire.

La seconde de ces résolutions vise notamment à créer un nouveau programme de coopération interparlementaire qui nous permettrait, sur financement des Sommets, de mener des missions de bons offices, en particulier dans les pays membres de la Francophonie qui connaissent une situation de conflit. Nous pourrions ainsi, comme nous l'avons fait au Burundi, en janvier 1998 et plus récemment en février 1999 en Haïti, qui connaissait alors une situation de blocage institutionnel, participer, à notre mesure, au règlement des crises qui frappent l'espace francophone.

À Bujumbura, notre délégation s'est entretenue avec les principaux intervenants du drame burundais. L'analyse que la délégation a faite de la situation a permis à notre Assemblée qui avait été l'une des premières organisations à demander la levée de l'embargo, ce qui fut finalement une réalité douze mois plus tard, de permettre une meilleure information des Parlements de la Francophonie. L'évolution positive des derniers mois démontre combien les initiatives prises en utilisant les réseaux parlementaires ont pu contribuer à accélérer le processus de levée de l'embargo. Une mission similaire a été organisée en Haïti et a permis de faire pression et d'encourager les parties à résoudre la crise institutionnelle par le dialogue entre les parlementaires élus, l'exécutif et les autres parties impliquées.

Notre Assemblée, en raison de sa structure qui favorise le dialogue entre les législateurs de la Francophonie est, du fait de son existence même, un facteur qui peut avoir une influence sur le processus de prévention et de résolution des conflits. Les contacts formels et informels qu'elle a développés constituent une ressource qu'il convient d'utiliser en particulier en faveur de la prévention des conflits qui est depuis plusieurs années au centre de nos débats et de nos activités. À cet effet, la diplomatie parlementaire peut compléter la diplomatie gouvernementale car elle est moins formelle et plus souple ; elle peut donc ouvrir la voie à des solutions novatrices à des problèmes qui résistent parfois à la diplomatie traditionnelle. Cette fonction de bons offices parlementaires est le prolongement sur la scène internationale de la fonction de médiation et de régulation qu'assume le parlementaire dans sa communauté et au sein de son assemblée, laquelle est le lieu par excellence d'expression et de résolution des tensions sociales. La légitimité des parlementaires et leur expérience politique leur permettent d'agir avec crédibilité. C'est dans ce contexte que l'Assemblée veut inscrire sa spécificité au sein de l'ensemble des efforts diplomatiques émanant des États ou des organisations internationales qui tentent de résoudre les principaux conflits actuellement en cours.

Ce type de mission, si nous parvenons, avec l'appui des Sommets, à leur conférer un cadre formel, devra être coordonné avec les missions dites "de bonne volonté", qui sont menées par différentes personnalités sous l'autorité de M. Boutros Boutros-Ghali, afin d'assurer une meilleure cohésion des actions entreprises par la Francophonie exécutive et parlementaire.

La résolution sur l'interdiction des mines antipersonnel a été suivie d'une mobilisation immédiate de nos Parlements membres. Dès la signature de la Convention d'Ottawa, nous nous sommes mobilisés, et nous avons incité les Instances de la Francophonie à se mobiliser, en faveur de l'entrée en vigueur de ce traité qui nécessitait une ratification par quarante États.

Nous avons ainsi demandé à tous les Chefs d'État membres de la Francophonie que leur pays ratifie la Convention signée par 122 pays dont 34 sont membres de notre organisation. Le but que nous nous étions fixé qui était de contribuer à faire en sorte que le seuil des quarante ratifications soit atteint, fut couronné de succès avec la ratification par le Burkina Faso et, comme l'a souligné M. Mélégué Traoré, Président de l'Assemblée nationale, *"Nos délibérations d'Abidjan ont utilement contribué à accroître le nombre d'adhérents à la Convention"*.

- L'action en faveur de la démocratie parlementaire et de l'État de droit

Depuis sa création en 1967, notre Assemblée s'est voulue non seulement un forum d'échanges et de discussions entre les parlementaires issus des pays francophones, mais elle a également toujours lutté pour que progressent, en particulier en Afrique, l'État de droit et la démocratie parlementaire ce qui passent par des élections libres et transparentes et le respect des droits de l'opposition.

C'est dans cette logique que nous avons toujours condamné, chaque fois que cela se produisait, les coups d'État et plus généralement les transmissions du pouvoir par la force des armes.

Malheureusement, depuis le dernier Sommet, de telles situations ont parfois encore prévalu en Afrique, où l'on a assisté à un recul de la démocratie y compris dans des pays qui avaient connu une alternance par la voie des urnes. Au cours des derniers mois, plusieurs coups d'État particulièrement sanglants ont eu lieu, au Niger, aux Comores ou en Guinée Bissau. Dans presque tous les cas, ces situations ont conduit à la dissolution du Parlement par la force, parfois remplacé dans des conditions contestables par un organe sans légitimité.

Afin de rester fidèles aux principes qui guident notre action, nous avons été amenés à prendre pour la première fois à Abidjan en juillet 1998, un certain nombre de décisions et nous avons considéré que nous ne pouvions conserver en notre sein des organes ne présentant plus les caractéristiques qui déterminent un Parlement.

Toutefois, nous avons assorti la décision de suspension des sections du Congo Brazzaville et du Rwanda d'un droit de retour automatique de ces Parlements parmi nous le jour où des élections libres et régulières auront été organisées, sous contrôle international. Il ne s'agit donc clairement pas d'une exclusion mais bien d'une suspension temporaire que nous souhaitons la plus brève possible. Nous avons également pris acte de la suspension de fait de la République démocratique du Congo, dans laquelle aucun organe de nature parlementaire n'existe actuellement.

Plus récemment, lors de notre XXV^e Session ordinaire d'Ottawa (juillet 1999), nous avons ainsi constaté la dissolution des Parlements de (.....) qui ne sont donc temporairement plus membres de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Afin de marquer notre préoccupation à propos de l'évolution de la démocratie sur le continent africain, nous avons également organisé à Libreville, une Conférence sur le Bilan de la démocratisation en Afrique (30 avril-2 mai 1998). Au cours de cette conférence qui réunissait parlementaires et universitaires, les oppositions étaient largement représentées et ont pu s'exprimer en toute liberté.

Comme nous l'avons indiqué en conclusion, le déroulement même de ces travaux a montré que, malgré tout, « *l'AIPLF ne se décourage pas et qu'elle continuera d'affirmer haut et fort certains principes auxquels nous croyons et sur lesquels nous ne pourrions jamais transiger sauf à renier les convictions qui ont présidé à notre création, il y a plus de trente ans maintenant* ». Au terme de nos débats, quelques points essentiels de convergence ont pu se dessiner et la majorité des intervenants a rappelé que la démocratie est un processus toujours inachevé, perfectible, non basé sur un modèle unique mais désormais irréversible sur le continent africain.

Pour compléter notre action en faveur de la démocratie, outre des missions d'amitié et de bons offices, notre Assemblée a lancé avec l'aide des Sommets de la Francophonie, des programmes de coopération interparlementaire qui visent à permettre à nos Parlements membres de travailler plus efficacement. Elle a ainsi initié un important programme d'aide aux bibliothèques parlementaires (Pardoc), un programme d'appui aux services des comptes rendus, ainsi que différents programmes de séminaires et de stages pour parlementaires ou fonctionnaires. Plus récemment, le projet qu'elle avait déposé dans le cadre du Fonds francophone des inforoutes a été retenu. Il vise à créer dans chaque Parlement du Sud, un site Internet, outil aujourd'hui indispensable à la « visibilité » de la démocratie, qui permet notamment un échange entre les élus et la population.

Enfin, dans le même cadre de la coopération interparlementaire menée en partenariat avec le Secrétaire général de la Francophonie et la Délégation aux Droits de l'Homme et à la Démocratie, nous participons à des missions d'observation d'élection chaque fois que nous estimons que les conditions sont remplies, notamment en ce qui concerne la préparation du scrutin, la pluralité des candidats ou la mise en place d'une commission électorale indépendante. Notre participation se place dans le cadre des missions décidées par le Secrétaire général de la Francophonie dans lesquelles nous apportons l'expertise des élus que nous sommes et qui ont une grande pratique des consultations électorales et du suffrage universel. Il faut souligner ici que ces missions se déroulent parfois dans des conditions difficiles en raison de saisines parfois tardives et que l'on peut s'interroger dans certains cas sur leur utilité réelle au regard, notamment, des usages qui conduisent les rapports de mission à être peu critiques quant aux irrégularités constatées.

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, Assemblée consultative de la Francophonie, se félicite de l'évolution de l'Organisation internationale de la Francophonie engagée depuis le Sommet de Hanoi, sous la conduite de M. Boutros Boutros-Ghali. La Francophonie est aujourd'hui plus politique et elle a acquis sur la scène internationale une plus grande visibilité.

Dans ce contexte, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie continuera de défendre les grands principes qui la guident depuis sa création, et qui sont au cœur de ses prises de position et de ses actions. Elle ne cessera de lutter en faveur de la démocratie parlementaire, de l'État de droit, de la bonne gouvernance, et du respect des droits de l'opposition. Indéfectiblement, elle condamnera toute prise du pouvoir par la force et elle souhaitera poursuivre sa coopération avec l'Organisation internationale de la Francophonie en matière d'observation des processus électoraux. (37)

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie tient à exprimer sa vive préoccupation quant à l'évolution de la démocratie sur le continent africain, qui est incontestablement en recul depuis le dernier Sommet. (38)

L'Assemblée souhaite exercer pleinement son rôle d'Assemblée consultative de la Francophonie et demande au Sommet et à toutes les autres instances de la Francophonie de mettre en œuvre les dispositions de la Charte relatives aux procédures de consultation réciproques. (39)

L'Assemblée souhaite que soient poursuivis et renforcés les programmes de coopération interparlementaire qu'elle mène en liaison avec l'Agence de la Francophonie (programme Pardoc d'appui aux bibliothèques parlementaires, séminaires de formation des parlementaires, appui aux services de comptes rendus des débats parlementaires, stages pour fonctionnaires). Elle souhaite également qu'un nouveau programme de coopération en diplomatie parlementaire permette à l'Assemblée de mener des missions de bons offices.(40)